
MINISTERE DU TRAVAIL DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

DU 23 AOUT 1996
DECRET N° 96-458 /MTFPSS-DGFP-DGCA-SR.-
Portant versement, reclassement et nomination
de Monsieur SAMA (Pierre) Instituteur
de 1er échelon des cadres de la catégorie
B, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (- /ISAS : (//u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(//u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du Statut
Général de la Fonction Publique ;
(//u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B,C,D,E (actuellement A,B,C,D)
des Fonctionnaires ;
D.G.B. (//u le décret n°62/130/MF du 09 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;
(//u le décret n°62/495 du 05 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres des Fonctionnaires de la République du
Congo ;
(//u le décret n°62/498/FP du 05 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des Fonctionnaires ;
(//u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le Statut des
cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers -SAF- ;
(//u le décret n°67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclas-
sements notamment en son article 1er § 2 ;
(//u le décret n°73/443 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux Fonctionnaires de la République
Populaire du Congo ;
D.G.C.F. (//u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196/FP du 05 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
(//u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2
du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des avancements
des Agents de l'Etat ;
(//u le décret n°94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspension des
effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un
avancement, d'une révision de situation administrative ou de tout autre
promotion ;
(//u le décret n°95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(//u le décret n°95/026 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(//u le décret n°95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination des
Ministres Délégués, Membres du Gouvernement ;
(//u le décret n°95/032 du 02 Février 1995 portant organisation des
Intérim des Membres du Gouvernement ;
(//u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires ;
(//u l'arrêté n°2277/MTSS-DGFP-DGPCE du 30 Août 1990 portant re-
classement et nomination de Monsieur SAMA Pierre, Instituteur Adjoint de
1er échelon des cadres de la catégorie C, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) ;
(//u l'arrêté n°877/MFPRA-DGFP-DGCA du 13 Janvier 1995 autorisant
certains Fonctionnaires anciennement inscrits à l'Ecole Supérieure du
Parti SAMORA MOISES MACHEL, à suivre un stage de formation à l'Institut
Supérieur des Sciences Sociales et Politiques de Brazzaville, en tête
EKONDJO Marcel (Régularisation) ;

(/u la note de service n°041/MENSCET-CE-SSE du 29 Juin 1995 portant admission de certains Etudiants du Cycle de Transition du Diplôme d'Etudes Supérieures en Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), session du 23 Mai au 23 Juin 1995 ;

(/u la lettre n°1506/PM du 05 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u la lettre n°892/MTFPSS-CAB du 25 Septembre 1995 du Directeur de Cabinet au Ministère du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale transmettant le dossier de l'intéressé ;

E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur SAMA (Pierre), Instituteur de 1er échelon, indice 590 des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP), Filière : Sciences et Techniques Administratives délivré par l'Institut Supérieure des Sciences Sociales et Politiques de Brazzaville (Cycle de Transition) est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1er échelon, indice 790 ACC = Néant.

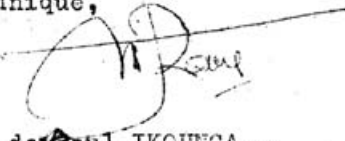
ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions du décret n°94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre. ;

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 03 Juillet 1995 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 23 Août 1996

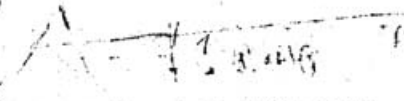
Le Ministre de l'Education Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique, chargé de l'Enseignement Technique,

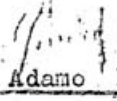

- Martial de Paul IKOUNGA. -

- Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO. -

Le Ministre du Travail de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget et de la Coordination des Régies,


- Professeur Anaclet TSOLAMEET. -


- Luc Daniel Adamo MATETA. -

AMPLIATIONS :

JORC.....	1	DOSSIER.....	3
DGFP/DGC.....	3	INTERESSE.....	1
DGFP/DLC.....	1	SGC/LC.....	2./-
D.G.B.....	2		
D.G.C.F.....	2		
MENRSTCET/DPAA.....	3		